



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-014

Déposé le : 29.08.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Courriels des députés sommes-nous en sécurité

Texte déposé

Les députés sont appelés à communiquer entre eux et avec d'autres instances de manière soutenue. Ils sont priés d'utiliser leurs courriels privés ou une boîte aux lettres spécialement créée à cet effet pour pouvoir travailler convenablement.

Les députés se transmettent parfois des documents avec une certaine confidentialité, et les boîtes aux lettres privées ne semblent pas offrir une sécurité optimale.

En effet, en guise d'exemple, jusqu'en juin de cette année, le service « gmail » lisait nos courriels électronique pour pouvoir faire de la publicité ciblée. Depuis cette date, il semblerait que les lectures systématiques ne soient plus d'actualité, mais quelles garanties ?

Pourtant, bien des communes, petites ou grandes proposent des boîtes courriels à leurs conseillers communaux. De même au niveau fédéral, les élus ont des emails sécurisés

Ainsi, nous avons l'honneur de vous poser les questions suivantes au Conseil d'État

1. Le Conseil d'État a-t-il déjà envisagé de mettre en place un tel système
2. Si oui, pourquoi ne l'a-t-il pas mis en place ?
3. Quel est le degré de sécurité de la manière de fonctionner actuelle ?
4. Quelles seraient les conséquences financières et organisationnelles d'une boîte aux lettres individuelle et sécurisée pour chaque député ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer




Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Maurice Mischler

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch